

SERVICE: Personnel

Visa du Service:

Visa de Mme la Directrice générale f.f.: \_\_\_\_\_

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 02/09/2019

---

### SEANCE PUBLIQUE

N° - PENSIONS COMMUNALES – Convention d'assurance pensions 1<sup>er</sup> pilier (pensions légales) – Pensions statutaires résiduelles et pensions de mandataires locaux – Adoption.

#### LE CONSEIL,

Vu les décisions du Conseil communal du 20 décembre 1993 décidant de confier la gestion du paiement des pensions des membres du personnel statutaire de la Ville de Verviers, nommés à titre définitif avant le 01 juin 1984 et à partir du 01 juin 1984, à la Société Mutuelle des Administrations Publiques devenue ETHIAS ;

Vu sa décision du 30/11/2009 de reconvertir ce fonds de pension en assurance pensions par la signature d'un règlement d'assurance pension 1<sup>er</sup> pilier avec effet au 01 janvier 2009 ;

Vu les modifications ultérieures et notamment l'avenant du 29 octobre 2014 confirmant avoir mandaté ETHIAS en tant qu'organisme de pensions et autorisant le Service de Pensions du Secteur public à communiquer les données mentionnées dans le protocole d'accord conclu le 26 mai 2014 à ETHIAS et permettant également qu'ETHIAS les utilise, dans la mesure où elles sont nécessaires à ETHIAS dans le cadre de gestion des dossiers pensions ;

Vu les importantes réformes en matière de pensions légales, mais également les évolutions d'un certain nombre d'autres réglementations touchant le domaine de l'assurance et de la protection de la vie privée ;

Attendu que, dès lors, il y avait lieu de réviser la convention ;

Considérant le courrier d'ETHIAS adressant une convention modifiée ;

Vu le rapport du Service Ressources humaines au Collège communal en date du 10 juillet 2019 ;

Vu la décision du Collège communal en date du 20 août 2019 ;

Vu l'avis de légalité préalable et motivé du Directeur financier ;

Vu l'avis émis par la Section du Budget, du Personnel, de l'Etat civil et des Evénements, en sa séance du 27 août 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

ADOPTE

La convention d'Assurance Pensions 1<sup>er</sup> pilier (pensions légales) Pensions statutaires résiduelles et pensions de mandataires locaux à la date du 01 septembre 2018

*PROJET soumis au Conseil communal*